

Géo-Histoires des francophonies littéraires

par Christiane CHAULET ACHOUR

EN QUELQUES MOTS

« Dans son acception la plus générale et la plus neutre, le terme francophonie réfère à l'ensemble des pays qui ont en usage la langue française avec un statut plus ou moins officiel. Mais l'usage du terme dans l'espace littéraire francophone, la francophonie littéraire, n'a pas tout à fait la même extension ».

Michel Beniamino, « FRANCOFONIE » in *Vocabulaire des études francophones – Les concepts de base*

Comment déterminer les ensembles à étudier, à analyser et à transmettre ? Car, à l'évidence, si les créateurs n'aiment pas les délimitations, la position de l'historien de la littérature, du critique, du transmetteur de ces corpus littéraires ne peut être la même : une classification aide à la compréhension de ce phénomène littéraire qu'on ne peut hâtivement assimiler au fait littéraire français de l'Hexagone. Dans le monde d'aujourd'hui où l'on ne peut nier l'existence de « centres » dominants régulant des « périphéries » moins bien loties littérairement, ce serait assez hypocrite de vouloir traiter du phénomène littéraire francophone sans adopter une classification et des distinctions.

Prendre comme axe de classification la langue française n'aide pas à la clarification puisque cela reviendrait à mettre dans le même ensemble des auteurs français et des auteurs non-français, au détriment des seconds, le plus souvent ; des auteurs de différents pays et de différentes époques.

L'axe de classification géo-historique apparaît comme le moins arbitraire et permet de distinguer entre les francophonies des Sud^s – la notion de Sud étant ici tout autant géographique que symbolique – qui ont été ou sont dans une dépendance historique et le plus souvent conflictuelle avec les pays d'Europe et d'Amérique du Nord ; et les francophonies des Nord^s où seraient regroupés les pays qui ont des littératures en langue française importantes en dehors de la France (Belgique, Suisse, Canada) et des francophones d'Europe ayant adopté le français à la suite de parcours individuels spécifiques des créateurs (les francophones de l'Est sont alors inclus dans le sillage de leurs aînés comme Eugène Ionesco, Arthur Adamov ou Elsa Triolet).

La question est donc de repérer les corpus littéraires francophones avec le moins d'arbitraire possible et en énonçant les présupposés de la répartition choisie.

LES DISTINCTIONS PROPOSÉES

*Pour rappel, celle de Xavier Deniau dans *La Francophonie* (Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1983)

1/ Les pays dont le français est langue maternelle

2/ Les pays où il ne l'est pas avec une distinction alors entre « aires » :

- a- aire de dispersion
- b- aire d'expansion (la colonisation)
- c- aire de diffusion

Cet auteur applique aux francophonies littéraires, la distinction utilisée du point de vue officiel pour quantifier la présence du français dans le monde (or on ne peut confondre les locuteurs francophones et les écrivains qui choisissent cette langue comme outil de création). Cette distinction ne tient pas compte de la diversité des situations linguistiques et de leur évolution dans l'histoire.

Il est par ailleurs manifeste dans toutes les distinctions proposées que là où le bât blesse, c'est autour de l'expansion ou de l'implantation du français car on touche au domaine de la colonisation.

*C. Marchello-Nizia et G. Picoche dans *Histoire de la langue française* (Paris, Nathan, 1989) ont proposé de distinguer des périodes dans l'implantation, elle-même :

* implantation antérieure à 1763

* implantation postérieure à 1815

* implantation post-coloniale (après 1960).

Ces distinctions-là ont l'avantage de nous remettre à l'esprit des dates historiques et ce qu'elles désignent : 1763 est la date du Traité de Paris qui met quasiment fin au Premier Empire colonial français. 1815 est à nouveau un Traité de Paris qui rend à la France la plupart de ses anciennes possessions. Il faut bien constater que c'est le repère de la colonisation qui est le repère le plus stable de l'émergence et de la confirmation des francophonies littéraires.

*Denise Brahimy dans *Langue et Littératures francophones* (Ellipses, coll. Thèmes1 Etudes, 2001) propose une Histoire de la francophonie en affirmant : « on peut considérer comme pays francophone tout pays où il existe une littérature écrite en français ». Son critère, pour dresser cette géographie, est donc la littérature et cela donne quatre ensembles :

1/ Un premier ensemble : les pays où le français est la langue maternelle des écrivains : Belgique, Suisse, Québec et Canada Français.

2/ Les pays où le français s'est développé comme langue de colonisation et subsiste dans le panel linguistique post-indépendance : Maghreb, Afrique sub-saharienne, Madagascar et, partiellement, les pays de la péninsule indochinoise.

3/ Les îles créoles : Caraïbe, îles de l'Océan indien.

4/ des écrivains plutôt que des pays, la plupart des exilés : Europe, Proche-Orient.

Remarques : Intéressant ici puisque la catégorie 4 peut s'étendre à d'autres comme les Iraniens, les Turcs, les Afghans. A mieux préciser : quel critère distingue la catégorie 2 de la catégorie 3 ?

GÉO-HISTOIRES...

Jean-Marc Moura propose de choisir « une typologie synchronique » prenant en compte le fait colonial. Car les diverses situations nées de ce fait « permettent de comprendre l'importance de l'activité littéraire en français ». Nous la reprenons avec quelques modifications pour mieux intégrer la classification proposée entre Sud et Nord:

1 – Les états dont le français est la langue maternelle avec une implantation linguistique ancienne et une relation de dépendance qui n'est pas de type strictement colonial tout en étant une situation d'expansion : Québec, Suisse, Belgique, Luxembourg.

2 – Les pays, états, régions créolophones où l'implantation linguistique est antérieure à 1763 du fait de leur statut de colonie de plantation (et donc l'esclavage) et où est né le créole : les îles de la Caraïbe avec deux langues : français/créole, à savoir Haïti, La Guyane française, la Martinique, la Guadeloupe, les îles de l'Océan indien (Comores, Seychelles, Maurice, La Réunion, Madagascar), la Louisiane, La Polynésie, La Nouvelle-Calédonie.

3 - Les pays ou régions où le français est langue de communication, officielle ou non par le fait d'une implantation coloniale postérieure à 1815 : les anciennes colonies françaises de l'Afrique sub-saharienne (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad, Cap-Vert, Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun, Centrafrique, Zaïre, Congo, Gabon, Bénin, Burundi, Djibouti) les trois pays du Maghreb (Algérie = colonie de peuplement et d'exploitation ; Maroc, Tunisie = protectorats) ; le Liban qui a connu le régime du mandat français.

4- Les pays ou régions où existent des survivances francophones : soit du fait des comptoirs antérieurs à la grande expansion coloniale ou des relations politico-commerciales et des influences culturelles : Asie (Vietnam, Laos, Cambodge), Syrie, Egypte ; ou des relations politico-culturelles dans le cadre de l'Europe (Bulgarie, Pologne, Roumanie) ; ou des relations d'influence plus récentes comme le Rwanda.

Ces géo-histoires sont toujours en évolution car il n'y a pas d'immuabilité dans le domaine historique et des équilibres mondiaux, ce qui entraîne donc un rapport particulier à l'outil littéraire que l'écrivain élabore dans la langue française en négociation avec sa ou ses autres langues.

« La perspective postcoloniale s'attache à des littératures en contact, donc à des situations où une littérature écrite en français coexiste avec une (ou plusieurs) littérature(s) »

écrite(s) en une (ou plusieurs autre(s) langues(s). Elle considère aussi que cette situation de coexistence provient d'une histoire coloniale qui a consisté dans l'imposition d'une culture (dont participent des normes et des formes littéraires) présentée comme supérieures aux cultures des pays colonisés, et que cet état de fait a été la source de créations spécifiques »

(in : *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, 1999-2007, p. 43)

C'est donc bien le « fait colonial » qui institue la ligne de démarcation.

Les francophonies littéraires des Sud^s seront constituées des corpus littéraires coloniaux et postcoloniaux qui sont, eux-mêmes, en évolution. Si l'on ne peut considérer les francophonies littéraires des Nord^s comme constituées de corpus littéraires coloniaux et postcoloniaux de la même nature (encore que l'Histoire puisse réserver quelques surprises), ils partagent avec les premières des spécificités : des **spécificités historiques** (pour les premières, date de la colonisation, types d'implantation coloniale – colonie d'exploitation, colonie de peuplement, colonie de plantation, protectorat, mandat – formes et importance des luttes pour l'indépendance – pour les secondes : dates des liens avec la France et le français pour les autres) ; des **spécificités géographiques** avec des variations selon les points du monde et la proximité ou l'éloignement de la Métropole et l'existence d'autres zones d'influence ; des **spécificités sociolinguistiques** : évolution différenciée de l'usage du français selon les groupes et les milieux sociaux, selon la culture antérieure et répercussion sur l'usage littéraire ; des **spécificités socio-individuelles** renvoyant à l'histoire particulière des créateurs [cf. Fiche sur « L'écrivain francophone et la langue »]

QUELQUES DATES A FAIRE PARLER ...

-1790, proclamation de l'indépendance des « Etats belgiques unis ». Occupation du pays par la France révolutionnaire en 1795. La France l'administre jusqu'en 1815. Après le Congrès de Vienne, les provinces belges font sécession (par rapport au Royaume des Pays-Bas auquel le congrès les avait rattachées) et forment en 1830 le Royaume de Belgique. Le Congo, propriété personnelles du roi Léopold II est léguée à la Belgique en 1908. La Belgique comme le Luxembourg sont des états trilingues : allemand, français, flamand et allemand, français luxembourgeois.

-1524, « La Nouvelle France », François Ier – Jacques Cartier (1534-1536). Samuel de Champlain en Acadie = fondation de la ville de Québec en 1608. Fondation de Ville-Marie en 1642 (Montréal) : colonisation freinée par les conflits avec les Indiens.

1763, le traité de Paris ratifie la cession de la Nouvelle France à l'Angleterre.

1791 : Acte constitutionnel : le Canada est divisé en Bas-Canada francophone et Haut-Canada, anglophone.

La loi 101 de 1977 a fait du français la seule langue officielle du Québec.

-Partage linguistique de la Suisse se fixe au V^e siècle : les Burgondes, peuples germaniques (vite romanisés) à l'ouest), les Alamans à l'est.

1515, la Confédération suisse signe une paix perpétuelle avec la France. Les contrecoups de la Révolution française.

La confédération a quatre langues officielles : l'allemand, le français, l'italien, le romanche. La Suisse de langue française est souvent appelée « Suisse romande » (dialectes franco-provençaux pratiqués)

-La France, comme d'autres puissances européennes a dépecé et partagé l'Afrique. Elle est installée au Sénégal depuis le XVIII^e siècle. Formation de » deux grands ensembles : l'ADF = Afrique Occidentale Française et l'AEF = l'Afrique Equatoriale Française.

Apogée de l'Empire colonial français : 1931 : Exposition coloniale à Paris

Déclin à partir de la seconde guerre mondiale. Référendum d'autodétermination et indépendances (selon des cas de figure différents) en 1960. Rôle continu de la France en Afrique sub-saharienne.

-1830 : Charles X, roi de France, fait occuper Alger. Résistance de l'émir Abd-el-Kader. Fin de la conquête de l'Algérie en 3 étapes : 1850, 1870, 1880. De nombreuses révoltes : la répression s'abat sur la population le 8 mai 1945.

Installation d'une colonie de peuplement.

Guerre d'indépendance très dure : 1954-1962. Indépendance de l'Algérie : 5 juillet 1962.

-Maroc et Tunisie : régime du Protectorat. Le traité du Bardo en 1881 l'établit sur la Tunisie. Indépendance recouvrée en 1956. Le régime du protectorat est établi sur le Maroc en 1912. Révolte : Mohammed V déposé et exilé en 1953. Indépendance en 1956 avec retour du Sultan.

-L'archipel de la Caraïbe.

Les îles ont été occupées successivement à partir des voyages de C. Colomb et de leurs répercussions : il est utile de retrouver les dates pour chacune d'elles et comment se fait l'élimination des autochtones car ces îles n'étaient pas inhabitées. Elles connaissent l'esclavage et différentes révoltes. Haïti se libère grâce à une révolte d'esclaves menée par Toussaint Louverture. Conflit long mais qui aboutit à l'indépendance d'Haïti le 1^{er} Janvier 1804.

27 avril 1848 : Seconde Abolition de l'esclavage en France (abolition définitive : quelle est la date de la première abolition ? Qui est revenu dessus ?)- Haïti, première colonie à devenir indépendante. La Martinique, la Guadeloupe et la Guyane acquièrent un statut de Département Français d'Outre-mer en 1946.

■ ***Chaque fois que l'on a à étudier un écrivain ou un ensemble francophones, il est nécessaire de retourner vers l'Histoire de la France et du français en relation avec l'objet d'étude en essayant de l'étudier à la fois du point de vue français et du point de vue de l'Autre.***

Se munir de précis historiques, de cartes et d'encyclopédies.